

■ **Descloux & Genoud**, à Vuadens, entreprise de construction. Société en nom collectif. (FOSC du 17.04.1996, p. 2173). L'associé Genoud Noël s'est retiré de la société, celle-ci est dissoute; la raison sociale est radiée. L'associé Descloux Gilbert, de Sâles, à Maules, continue les affaires de la société en raison individuelle, au sens de l'art. 579 CO, sous la nouvelle raison de commerce Descloux Gilbert, à Sâles.
Journal no 736 du 12.02.2004
(02127972 / CH-217.0.420.067-9)